



abandon droit parental de mon fils

Par **tofmix5**, le **02/07/2009** à **08:07**

bonjour

je suis separe depuis maintenant 2 ans

a l'epoque mon ex attendait un enfant d'on je ne suis pas le pere

j'ai reconu cet enfant par la suite

aujourd'hui ayant pris la verite il ne souhaite plus me voir !! il a 9 ans

donc n'ayant plus auqu'un rapport avec lui puis je me desister de tout droit parental ? et donc

ne plus verser de pension alimentaire pour un enfant dont je ne suis pas le vrai pere et de

plus que je ne voi plus ?

merci de votre reponce

salutations

Par **jeetendra**, le **02/07/2009** à **08:44**

bonjour, ne faite pas de confusion entre l'autorité parentale et l'obligation alimentaire, deux choses différentes, vous devez saisir par LRAR le juge aux affaires familiales (Tribunal de grande instance) du lieu où réside l'enfant et lui expliquez que vous souhaitez compte tenu de l'attitude de cet enfant qui biologiquement n'est pas le votre ne plus etre tenu à lui verser une pension alimentaire, etre fixé sur une action en désaveu de paternité naturelle, pas besoin d'avocat, courage à vous, cdt

Par **tofmix**, le **03/07/2009** à **22:30**

bonsoir

merci pour cette reponce

quesque cela me doneras ?

comment proceder et qu'elle en seront les suites ?

donc plus de droit parental plus de pension !! et plus de fils ?

Par **tofmix**, le **03/07/2009** à **22:32**

pas facike pour moi !!

vous comprenez ?

je l'aime tout de meme !!
mais a quoi bon payer puisque il m'ignore ?
merci beaucoup de votre aide
salutations